BUREAU MOUYARD
COURTIER EN ASSURANCES & CRÉDITS

PROTÉGEZ L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE : L'AUDIT DE RISQUE INCENDIE ET VOL

DESTINÉ AUX PME, GRANDES ENTREPRISES ET RISQUES INDUSTRIELS.

Le **Bureau Mouyard**, votre courtier partenaire en assurance, va au-delà de la simple couverture. Nous vous offrons un service essentiel pour la pérennité de votre activité : une **Visite de Risque complète**.

Une Expertise Unique à Votre Service

Ce service est réalisé par notre bureau en étroite collaboration avec un **ingénieur prévention certifié**. Cet expert possède une longue et précieuse expérience, notamment en tant qu'**inspecteur technique au sein des compagnies d'assurance belges**. Cette expertise interne des critères assureurs vous garantit un audit pertinent et directement exploitable pour vos négociations de couverture.

Notre objectif : **Identifier, Évaluer et Réduire** les risques majeurs pour assurer votre protection et optimiser vos contrats d'assurance.



Notre Service Spécifique : La Visite de Risque

Cette visite de site est axée sur les risques d'Incendie, de Vol et les Pertes d'Exploitation consécutives à un sinistre. Elle se décline en trois volets cruciaux :

1. L'Audit Technique et la Négociation d'Assurance

Étape	Prestation	Votre Bénéfice
Visite et Audit Détaillé	Inspection approfondie de vos installations par l'ingénieur prévention.	Identification précise des dangers existants.
Rapport Technique	Élaboration d'un document complet, objectif et détaillé sur votre niveau de risque.	Un levier puissant pour la **négociation de vos conditions d'assurance** dommages avec les assureurs.
Optimisation des Primes	Une meilleure connaissance de votre risque permet d'obtenir des **conditions tarifaires plus justes** et potentiellement plus avantageuses.	

2. L'Évaluation du Capital Assuré en bâtiment (valeur à neuf)

Étape	Prestation	Votre Bénéfice
Métrage et Estimation	Évaluation précise des bâtiments en **valeur de reconstruction à neuf**. L'évaluation est établie sur base d'une valeur casco considérant le bâtiment à l'état brut sans les aménagements spécifiques	Garantie que vos biens sont assurés au **bon capital**.
Prévention de la Sous-Assurance	Détermination d'une valeur assurée juste pour éviter l'application de la **règle proportionnelle** en cas de sinistre.	Sécurisation de votre indemnisation maximale en cas de destruction.

3. Le Plan de Prévention, Conseils et Conformité Légale

Ce volet combine des actions concrètes de prévention avec la vérification des exigences réglementaires belges.

1) Plan de Prévention et Conseils pratiques

Objectif	Prestation	Votre Bénéfice
Plan de Prévention Personnalisé	Mise en place de **mesures concrètes** pour réduire la probabilité et la gravité d'un sinistre.	**Réduction directe des risques** (Incendie, Vol, etc.) et protection de vos activités.
Amélioration du « Housekeeping »	Conseils pour optimiser l'organisation, le stockage et la propreté des lieux.	Amélioration des conditions de travail et **baisse du risque incendie**.

2) Rappel des Obligations Légales Belges (Données Techniques)*

Sujet	Obligations Légales Belges (Réglementation clé)
Contrôles Électriques (RGIE)	**Basse Tension (BT)** : Contrôle périodique obligatoire **tous les 5 ans.** **Haute Tension (HT)** : Contrôle périodique obligatoire **chaque année.**
Permis de Feu	**Autorisation préalable formelle** exigée pour les travaux par point chaud, conformément aux exigences des assureurs et du Code du Bien-être (Art. III. 3-28).
Équipe Première Intervention (EPI)	L'employeur doit constituer un **Service de Lutte contre l'Incendie (SLCI)** et former des EPI pour combattre rapidement tout début d'incendie.
Zones ATEX	**Analyse et évaluation** des risques d'explosion obligatoires. **Délimitation des zones ATEX** et rédaction du **Document Relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE)**.
Législation Exploitation	Rappel des **obligations légales** et des législations en vigueur pour l'exploitation d'un bâtiment.

*Il est important de préciser que **les obligations légales citées** ci-dessus sont mentionnées à **titre exemplatif**. La liste fournie **n'est pas exhaustive** et d'autres obligations peuvent s'appliquer selon la situation ou l'évolution des normes.





BUREAU MOUYARD
COURTIER EN ASSURANCES & CRÉDITS

PROTÉGEZ L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE

Nous considérons la prévention comme la première étape d'une bonne gestion d'assurance. Contactez-nous pour organiser votre visite et prendre une longueur d'avance sur la protection de votre entreprise.

3 chaussée de Namur, B-5140 Sombreffe
T. : +32 71 88 98 71
info@bmouyard.be - bernard.mouyard@bmouyard.be
bureaumouyard.be